

Date de dépôt : 1^{er} février 2017

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur le postulat de M^{mes} et MM. Frédéric Hohl, Murat Julian Alder, Raymond Wicky, Nathalie Fontanet, Jean Romain, Simone de Montmollin, Bénédicte Montant, Michel Ducret : Une gare routière au Pont-Rouge ou au Trèfle-Blanc

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat un postulat qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la gare routière de Genève est située au centre-ville, à la place Dorcière;*
- que le secteur du Pont-Rouge à Lancy sera remodelé à court terme en un nouveau pôle urbain autour de la gare CEVA (projet SOVALP);*
- que cet emplacement bénéficiera d'une accessibilité idéale, en raison de la future gare CEVA, du tram et de la proximité de l'autoroute de contournement,*

demande au Conseil d'Etat

- d'étudier l'opportunité d'un déplacement à court terme de la gare routière de Genève dans le secteur du Pont-Rouge ou du Trèfle-Blanc;*
- d'examiner en particulier la possibilité de construire une gare routière en souterrain,*

et de rendre un rapport.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le postulat demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de déplacer à court terme la gare routière de Genève (place Dorcière) dans le secteur de Pont-Rouge ou au Trèfle-Blanc et d'examiner la possibilité de construire une gare routière en souterrain.

Le Conseil d'Etat partage le constat de base qui est que la gare routière actuelle n'est pas idéalement située en termes d'accessibilité. Par ailleurs, il est également logique de penser que le rôle des nouvelles haltes du Léman Express va être important en termes de rabattement.

Toutefois, dans le cadre d'une nouvelle étude menée par la Ville de Genève en 2016, les autocaristes ont plébiscité la gare routière de Dorcière, notamment pour les liaisons touristiques. Ce site permet en effet tant aux usagers des lignes internationales qu'à ceux des lignes touristiques de bénéficier pleinement des prestations d'accueil de la gare de Cornavin. Il a donc été décidé de maintenir la gare routière de Dorcière pour ce type de prestations.

Les lignes interurbaines gérées par le Groupement local de coopération transfrontalière des transports publics (GLCT) venant d'Annecy et de Saint-Gervais (T 72 et T 74) sont quant à elles localisées à Genève-Aéroport depuis décembre 2015. Ce site présente un lien direct avec le réseau autoroutier national et international et il est extrêmement bien desservi par le réseau urbain (TPG et CFF). Les haltes de Bachet et de Pont-Rouge ne sont dès lors desservies que par des lignes passantes permettant le rabattement sur le tramway et sur le Léman Express.

Il est également prévu de délocaliser la ligne T 71 (Thonon-Genève) à la gare des Eaux-Vives, dès la mise en service du réseau Léman Express, en décembre 2019.

Ces propositions sont partagées par la Ville de Genève et les membres du GLCT des transports publics.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP